

COMMUNE DE Gigouzac

N° 30 - GIGOU INFOS - SEMESTRIEL, JUILLET 2023



Ce numéro t'est dédié Daniel....

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

**LE BUS FRANCE SERVICES ASSURE
UNE PERMANENCE DANS VOTRE COMMUNE**



Gigouzac

LUNDI 14H - 17H15

les 18 septembre, 23 octobre, 27 novembre,
8 janvier et 12 février

Etat Civil

Naissances :

Eva PRUNIS, le 4 avril au Fajot

Isaline BERTAUD, le 15 juillet au mas de Jouanis

Félicitations aux jeunes parents !

Décès :

Daniel PARDES nous a quittés le 7 mars 2023,

Philippe TERRASSE, le 13 avril 2023

Georgette BALDY, le 1er juin 2023

Pierrot BOUZOU, le 20 juillet 2023

Nos plus sincères pensées à leurs familles...

• Le secrétariat est ouvert

- les lundis de 13H30 à 17H00
- Les mardis : permanence téléphonique
- Les vendredis de 15h00 à 17h00

• Les permanences de Monsieur le Maire



05 65 36 83 69



mairie.de.gigouzac@wanadoo.fr



<https://gigouzac.jimdofree.com/>



Directeur de la publication : Romuald MOLINIÉ
Comité de rédaction : Florence LAURENS, François OUVRARD

Dépôt légal : à parution

Directrice de rédaction : Édith BOUR
Photos : Édith BOUR, Florence LAURENS, François OUVRARD,
Romuald MOLINIÉ



L'année 2023 marque le début des travaux d'envergure engagés par la municipalité.

En effet, les travaux de dissimulation des réseaux tant attendus ont débuté. Le coût total de l'opération est de 350 000 €, le reste à charge, déduction faite des subventions, sera de 116 000 € pour la commune. Par la suite tous les luminaires du bourg et des Mas seront renouvelés en LED ce qui permettra une baisse importante de nos factures électriques.

Une antenne de téléphonie mobile sera installée sur un terrain communal proche de la station d'épuration dans quelques mois. Ce sera une antenne qui permettra enfin de sortir la vallée de la zone blanche. Quelques inquiétudes bien légitimes ont été soulevées par des riverains, mais cette antenne sera de faible émission et répond aux réglementations en vigueur.

Le tennis accueillera des combinés sportifs foot, hand et basket pour nos plus jeunes.

Des travaux importants de conservation vont être entrepris sur l'église.

Le plan local d'urbanisme intercommunal sera en vigueur dans quelques mois.

Toutes ces opérations ont été travaillées depuis le début du mandat et vont être enfin réalisées.

Ce numéro rend un vibrant hommage à notre regretté Daniel Pardes.

J'ai beaucoup appris à ses côtés. Il aura tellement œuvré pour Gigouzac tant au sein de la municipalité que dans les associations. Ce numéro lui est dédié.

Votre Maire
Romuald MOLINIÉ

DES PROJETS ATTENDUS !

DANS CE NUMÉRO :

INFOS UTILES	2
EDITO DU MAIRE	3
INFOS MUNICIPALES	4
RÉUNION PUBLIQUE	6
ANTENNE RELAIS	7
BUDGET COMMUNAL 2023	8
RÈGLES D'URBANISME	9
LA GEMAPI : QU'ES AQUO ?	10
HOMMAGE : DANIEL PARDES	11
COLLECTION ARLETTE CHESNEY	12
LE COIN DES ASSOCIATIONS	14

Infos Municipales



Grand Cahors

L'enquête publique concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a eu lieu du 15 mai au 30 juin dernier. Le document devrait entrer en vigueur au début de l'année 2024.

La commune sollicite déjà une révision de ce document.

Eglise

Les travaux de conservation concernant le retable de la vierge ont commencé en mai et devraient s'achever bientôt. Le coût de cette restauration est de 9 000 € subventionné à 70 % soit 7 200 €.

Des travaux plus conséquents sur l'édifice suite à une visite sanitaire des Monuments de France commenceront certainement à l'automne. Il s'agira de restaurer le clocher et la cloche vieille de 400 ans, de retirer les fientes de pigeons, ainsi que de nettoyer la toiture et les contreforts. Le coût de cette intervention est de 45 000 € avec une aide attendue de 25 000€.

Elections Sénatoriales

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 juin 2023 pour désigner en son sein un grand électeur et trois suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : Romuald MOLINIÉ est désigné Titulaire, avec pour suppléants (dans l'ordre) : François OUVRARD, Edith BOUR et Julien BOZOUL.

Achat de matériel

Des bancs et des tables en bois pouvant être utilisés à l'extérieur, ainsi que des chaises pour la salle fêtes ont été achetés. Ceci permet de renouveler le matériel vieillissant. Le coût est de 5 000 €.

Voirie

Les travaux de voirie 2023 auront lieu du Mas de Jouanis jusqu'à la route de Boissières.

Les chemins communaux et de randonnés principaux ont été entretenus cet hiver.



Finances

Le conseil a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti.



Commémoration du 30 juin 1944, en présence du Sous-préfet Nicolas RÉGNY

Infos Municipales

Eclairage public

Voici les nouveaux candélabres qui seront installés dans le bourg, après validation par l'architecte des bâtiments de France. Ils remplaceront les éclairages au sodium et seront en Led blanc chaud. Coût du renouvellement 25 000 € subventionné à 80%.



Ci-dessous les candélabres que nous trouverons le long des départementales traversant Gigouzac, en Led également.



Ci-contre les mâts et lampadaires que nous retrouverons pour éclairer le terrain de boules et la place de l'Eglise. Coût total 12 000 €, subventionné à 80%



Travaux réalisés par les entreprises Montastier et Epeg Réseaux

Sécurité

La préfecture du Lot, en association avec la commune, travaille sur la mise en place d'un avertisseur de crue en amont du village. Celui-ci se déclenchera lorsque le niveau du Vert dépassera sa côte d'alerte.

De plus, il est envisagé d'installer une sirène dans le clocher. Celle-ci nous alertera en cas de risque majeur et immédiat en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



Adressage

On n'a plus le choix !

La loi 3DS du 21/02/2022 (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) fait obligation aux communes de moins de 2000 habitants de procéder à l'adressage des voies de la commune.

Le conseil municipal, aidé dans cette tâche par le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) va travailler dans les prochains mois à la dénomination des routes et rues ainsi qu'à leur numérotation.

Nous reviendrons vers vous dès l'automne pour vous informer des différentes étapes du déroulement de cette opération.

Réunion Publique

Le vendredi 28 avril dernier s'est tenue à la salle des fêtes une réunion d'information publique organisée par la mairie à laquelle une cinquantaine de gigouzacois a participé.

La municipalité avait à cœur de proposer cette information importante, d'abord pour rendre compte des réalisations faites jusqu'à présent, à mi-mandat, mais aussi et surtout pour expliquer les projets à venir :

- l'opération de restauration du mobilier et de rénovation du patrimoine campanaire de l'église, avec le projet de fonte d'une nouvelle cloche afin de préserver la plus ancienne qui fête cette année ses 400 ans.
- le projet de ferme photovoltaïque,
- la dissimulation des réseaux ainsi que le remplacement de tous les luminaires de la commune en éclairage LED,
- la future redevance ou taxe incitative qui devrait voir le jour à l'horizon 2026 / 2027 sur l'organisation et la collecte des ordures ménagères,

- le projet d'antenne de téléphonie mobile qui permettra de sortir la commune de la zone blanche dans laquelle elle est depuis toujours,
- les impôts locaux, le budget, le rappel des règles d'urbanisme, l'adressage, l'école, et bien d'autres sujets.

Les interventions du public ont été nombreuses tout au long de la rencontre et la municipalité a répondu aux nombreuses questions de l'assemblée qui s'est montrée très participative.



Exemple de containers semi enterrés que le Grand Cahors et la Mairie disposeront à l'horizon 2025 sur la commune



Antenne relais

A l'heure où nous allons tous pouvoir bénéficier de la fibre optique pour se connecter à internet, le bourg de Gigouzac est encore en zone blanche pour le réseau de téléphonie mobile.

Enfin ça bouge ! Notamment grâce à deux Arrêtés Ministériels de 2022 indiquant que « *les opérateurs désignés sont tenus de fournir des services de radiotéléphonie mobile... au moyen de l'installation de nouveaux sitesen vue d'assurer la couverture* ».

La société Orange a contacté la Mairie en qualité d'opérateur leader agissant pour le compte des 4 opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free) afin de trouver un emplacement qui permette l'implantation d'une antenne relais multi-opérateurs permettant de couvrir la zone blanche. Un terrain communal répondant aux exigences requises (proximité d'une route et du réseau électrique) a été trouvé près de la station d'épuration.

D'ici fin 2023 tous les Gigouzacois(es), qu'ils habitent sur les hauteurs ou dans la vallée, vont pouvoir capter en 3G/4G!

Bien que déjà présentes sur l'ensemble du territoire sans que l'on y fasse nécessairement attention, l'implantation d'une antenne relais à quelques centaines de mètres des habitations peut susciter des inquiétudes tant on peut entendre ou lire ici ou là des informations contradictoires, et parfois alarmantes. Alors, qu'en est-il vraiment ?

Une fiche technique officielle publiée conjointement par le Ministère des affaires sociales et de la santé, le Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique, et le Ministère de l'environnement (www.radiofréquences.gouv.fr) lève le doute sur nos interrogations légitimes :

Il n'existe pas de distance minimale entre une antenne relais et des habitations. Néanmoins il est établi qu'une exposition aiguë de forte intensité aux champs électromagnétiques radiofréquences peut provoquer des effets thermiques, c'est-à-dire

une augmentation de la température des tissus. C'est pour empêcher l'apparition de ces effets thermiques que **des valeurs limites d'exposition ont été élaborées**. Ces valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques sont fixées **en France** par le décret 2002-775 du 3 mai 2002. Elles sont issues de la recommandation du **Conseil de l'Union européenne** 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et sont conformes aux recommandations de l'**OMS** (Organisation mondiale de la santé). On mesure l'intensité du champ électrique en volts par mètre (V/m).

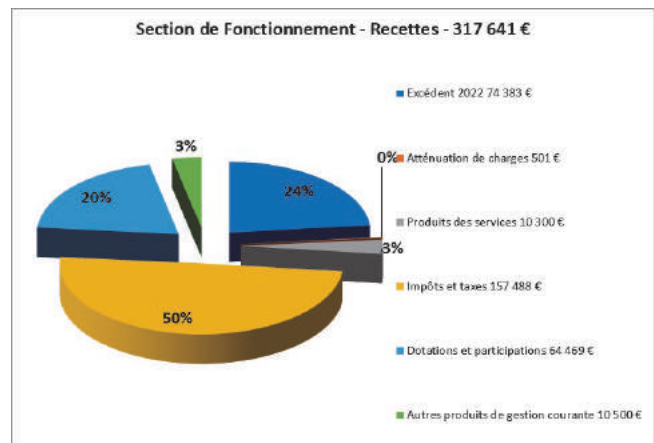
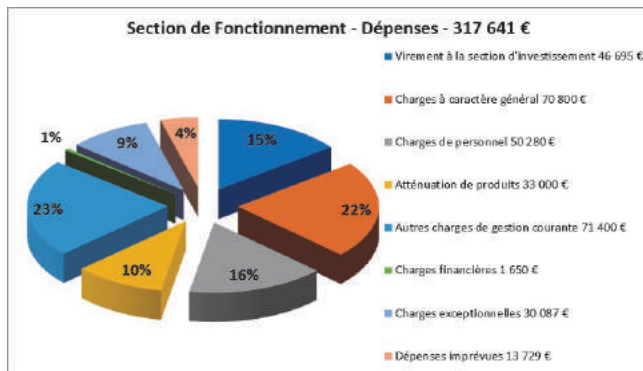
Valeurs limites d'exposition : 2G: 41 à 58 V/m, 3G: 41 à 61 V/m, 4G: 36 à 61 V/m, Radio: 28 V/m
Télévision: 31 à 41 V/m.

L'**Agence nationale des fréquences (ANFR)** est chargée du **contrôle** de l'exposition du public. Les résultats des mesures peuvent être consultés sur le site www.cartoradio.fr. Toute personne peut faire réaliser gratuitement une mesure d'exposition tant dans des locaux d'habitations privés que dans des lieux accessibles au public (formulaire de demande sur www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/



Budget communal 2023

Fonctionnement



Ce budget comprend les dépenses permettant à la commune de fonctionner au jour le jour. Cette année, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 317 610 €.

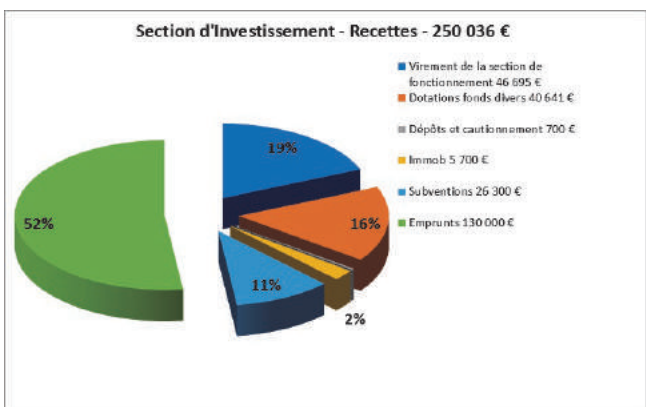
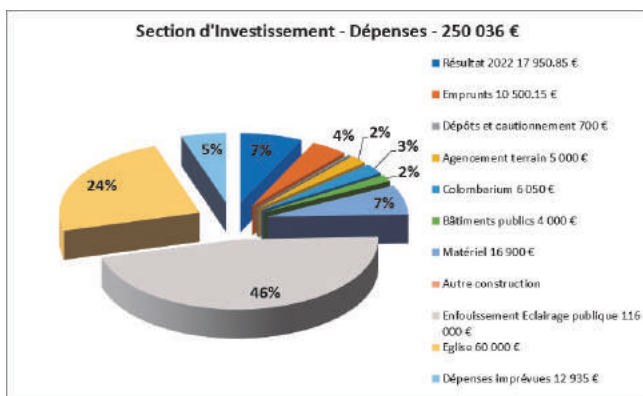
Les dépenses de fonctionnements comprennent, entre autre, les salaires de nos agents, les charges

courantes (fluides, assurances), les participations aux divers syndicats (Ecole, fourrière animale) et les subventions aux associations.

Pour les recettes, on y trouve les recettes fiscales, mais aussi les dotations et les participations.

Cette année la commune ne touche pas au taux d'imposition par rapport à 2022. Cependant l'État a décidé une hausse de 7% de la base d'imposition qui sert au calcul de l'impôt. Par conséquent vos avis d'imposition aux taxes locales augmenteront de 7% en moyenne.

Investissement



Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 250 000 €.

La plus importante dépense concerne la dissimulation des réseaux et le renouvellement des points d'éclairage pour 116 000 € qui restent à la charge de la commune déduction faite des subventions. Cette opération est subventionnée à plus de 70 %.

Pour le reste des dépenses, nous y trouvons des travaux d'isolation sur un logement communal, des

travaux sur l'église (à savoir le retable latéral de la Vierge et la restauration du campanaire), et du matériel (chaise, table, bancs, et des portiques multi sports qui iront sur le court de tennis).

L'endettement de la commune, sur cet exercice représente une annuité de 12 000 € soit 3.7 % du budget prévisionnel 2023.

Urbanisme : que faire ?

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

- ### CABANE BOIS OU BÉTON
- < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

- ### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : aucune formalité
 - < 40 m² : DP
 - > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr ou sur le portail Toodego <https://urbanisme.toodego.com/guichet/?nirigny=100>

La GEMAPI : qu'es aquo ?



C'est l'acronyme de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », compétence que l'état a transféré en 2018 aux collectivités territoriales. Vous trouverez en mairie une brochure expliquant les grandes lignes de la compétence GEMAPI qui est également téléchargeable à l'adresse suivante : <https://cahorsaglo.fr/sur-le-chemin-de-la-transition-ecologique> rubrique « la GEMAPI à l'usage des citoyens ».

Cette brochure sera bientôt complétée par un « guide du riverain d'un cours d'eau » édité par l'EPTB Lot et consultable à la même adresse, pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin techniquement sur le thème de la gestion des milieux aquatiques. Enfin, vous trouverez un court article à ce sujet dans le Grand'Mag n°37 d'avril 2023, bulletin d'information intercommunautaire.

Que fait le Grand Cahors en matière de « prévention des inondations » ?

Le Grand Cahors et ses partenaires mettent en œuvre depuis plusieurs années le Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) à travers différents projets. L'un d'eux est une campagne de diagnostics de vulnérabilité à l'adresse des propriétaires concernées par ce problème. Ainsi, les administrés dont les habitations sont les plus exposées vont recevoir prochainement une fiche de pré-diagnostic sous la forme ci-dessous, personnalisée avec les renseignements dont l'administration dispose.

Si ces propriétaires souhaitent participer à l'étude, ils devront retourner par mél ou par courrier, leur fiche entièrement complétée/corrigée avant le 1er août 2023. Il n'y aura aucun frais à prévoir

puisque c'est une opération supportée par la collectivité, il s'agit donc bien d'un service public gratuit et les renseignements fournis resteront bien entendu confidentiels. A la suite de ce pré-diagnostic, un bureau d'étude sera susceptible de faire une visite complémentaire du domicile.

Le compte-rendu final devrait répondre à l'ensemble des questions suivantes : quel est le degré de vulnérabilité de mon habitation face au risque inondation ? Suis-je correctement informé ? Que dois-je faire en cas d'inondation ? Quelles sont les préconisations pour réduire la vulnérabilité de ma maison ? Quelles sont les aides auxquelles mon habitation est éligible pour ces travaux ?

GRAND CAHORS

Fiche individualisée de pré-diagnostic de vulnérabilité

Cette fiche personnalisée a été préparée à partir des données disponibles mais des incohérences peuvent subsister. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir vérifier, compléter et/ou corriger l'ensemble des cases de ce document et de nous le retourner par messagerie électronique à l'adresse cahorsaglo@cahorsaglo.fr. Il vous sera remis le diagnostic de pré-diagnostic de votre parcelle, merci de reproduire cette fiche au préalable « bâtiment » - après le cas « section et n° de parcelle » pour chaque duplicata. Attention, cette fiche comporte plusieurs pages.

Situation du bâtiment

Bâtiment versant		Commune	Section et n° de parcelle	
Adresse du bâtiment :	Propriétaire :	Adresse(s) :	Tel :	Mel :
Occupant (si différent du propriétaire) :	Hauteur en m NAF Terrain Nature (TN) :			
Seuils (D/N) :	Hauteur en m NAF de référence PPI (ou damage) :			
	Etage (D/N) :			

GRAND CAHORS

Fiche individualisée de pré-diagnostic de vulnérabilité

Vulnérabilité

Critères extérieurs

Typologie du bâtiment (fonction) :	Rénovation (en cm) :	Matériaux murs :	Voisie électrique ou batterie aux fenêtres ? Si oui, précises :	Hauteur min des prises électriques extérieures (en cm) ?
Hauteur toiture (en cm) :	Type d'assainissement (collectif ou non) :	Cuve gaz extérieure (D/N) : Si oui, est-elle fixée au sol ?	Existe-t-il un capot anti-retour sur la canalisation principale des eaux usées ?	La piscine extérieure est-elle isolée en cas de crue (D/N) ?

Critères intérieurs

	Seuils	ADC	Etage
Matériau murs			
Matériau sol			
Hauteur prises électriques (en cm)			
Hauteur tableaux électriques (en cm)			
Hauteur compteur électrique (en cm)			
Stockage déchets			
Zone refuge à l'étage possible ?			
Présence d'électroménager sous tension (préciser) :			
Présence d'une trape combinatoire de chauffage ou d'assainissement (préciser) :			

Hommage : Daniel PARDES

Au revoir Daniel... et un Grand Merci pour Gigouzac !

Daniel PARDES nous a brutalement quittés le 7 mars dernier. Sa disparition laisse un grand vide dans de nombreux cœurs. Il adorait notre village et ses habitants. Toujours investi dans de nombreuses associations, il a surtout donné 30 ans de sa vie à notre mairie. Il était notre mémoire.

Voici quelques témoignages en ton hommage Daniel...

Le club de l'AC Gigouzac/St Germain est en deuil...

Daniel PARDES a beaucoup œuvré au sein du club, depuis le début de la création de celui-ci, aux côtés de Jacques BOURRÉE. Daniel a toujours été présent lors de nos manifestations, toujours actif, calme et posé, pour mener à bien toute décision, et aussi de bons moments conviviaux passés ensemble lors des réunions du bureau, et des fous rires. Daniel était un homme plaisant, nous retiendrons de lui sa gentillesse, sa joie de vivre. Beau-père de Josiane PARDES, il est parti bien vite, à l'âge de 85 ans, laissant derrière lui une famille en tristesse mais aussi une belle leçon de vie.

Gigi et le bureau

*« Daniel, vice-président du **Club d'Athlétisme AC Gigouzac - St Germain**, puis membre actif et bénévole, était toujours disponible, même ces dernières années. Il était toujours présent lors des manifestations, il était apprécié par les membres du bureau pour son investissement, son dévouement et sa gentillesse. C'était un passionné de toutes les activités qui touchaient à la vie Gigouzacoise. Comme toutes les personnes qui l'ont côtoyé, je garderai de lui un très bon souvenir. »*

Christiane Ouvrard

*« Pendant une dizaine d'années j'ai été trésorier de la **Société de Chasse Gigouzacoise** dont Daniel était le Président. Toujours disponible, il m'a beaucoup appris, tant au niveau des tâches administratives que pour l'organisation de manifestations telles que banquets ou lotos. Animé par le désir de transmettre il a su me mettre le pied à l'étrier.*

Au delà du « petit monde » des chasseurs, Daniel aimait rassembler tous les Gigouzacois et leur faire partager des moments de convivialité, toujours avec sourire, bonne humeur et amabilité. »

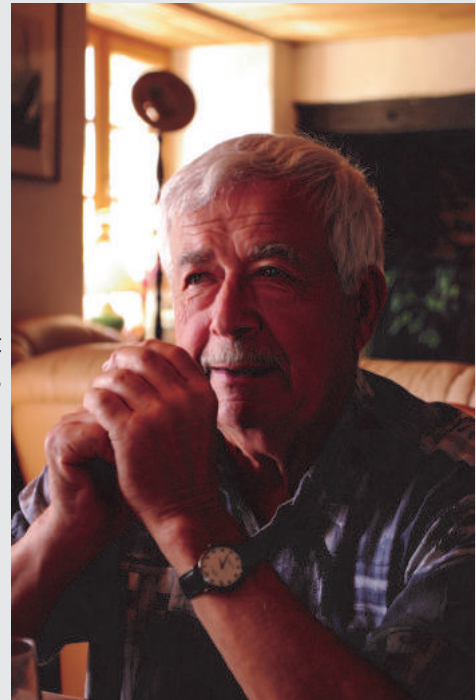
François Ouvrard

Je t'ai découvert à la mairie Daniel où tu m'as énormément transmis. Je garderai dans mon cœur notre amitié et la complicité qui s'est installée entre nous...

Edith Bour

*« Daniel avait créé un **Club Vélo**. Avec Frédo Martina ils encadraient les plus jeunes lors de sorties hebdomadaires sur les routes du Lot et même au-delà. Daniel organisait des sorties familiales exceptionnelles (Mimizan par exemple). Les plus courageux partaient tôt le matin et retrouvaient les autres participants, familles et amis, autour d'un grand pique-nique très convivial. »*

Jeanine Laporte



*« J'ai côtoyé Daniel depuis notre jeunesse, à l'école et tout au long de sa vie, mais surtout lorsqu'il a été élu au **Conseil Municipal**.*

Nous avons travaillé ensemble pendant de longues années et j'ai pu apprécier ses compétences, sa ponctualité et son dévouement aussi bien à la Mairie que dans les nombreuses associations où il s'est beaucoup impliqué. »

Yvon Linou

*« Daniel, au sein du **Foyer Rural**, tu étais « le moteur ». Tu étais aussi la disponibilité, l'efficacité et le plaisir du travail en équipe. L'équipe du Foyer Rural a apprécié, pendant de très nombreuses années, la collaboration avec toi. Merci Daniel. »*

Nicole Sempé



Daniel lors d'une sortie vélo dans les années 80

Collection



Plus connue sous le nom de Madame BERNOLIN, l'artiste peintre Arlette CHESNEY nous a généreusement offert une magnifique collection de tableaux !



Après plusieurs années à parfaire sa technique des plus fines et rigoureuses autour de thèmes "classiques", son expression picturale évolue et glisse progressivement aux frontières de l'abstraction. Arlette laisse aller ses mains qui ne sont, comme elle aime citer Xavier de Langlais, "que l'instrument du reflet de l'âme". C'est ainsi que son atelier au mas du Vent regorge de séries d'œuvres extrêmement différentes les unes des autres, au fil des

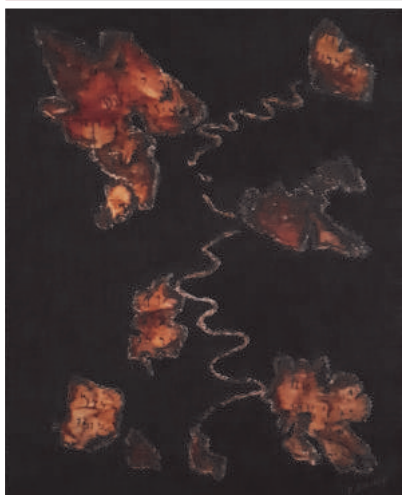
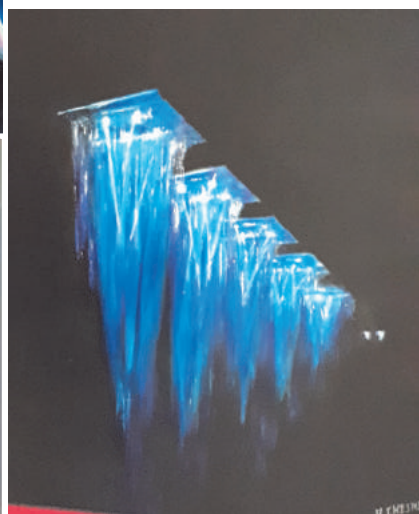


années et de ses émotions. Cette variété, son talent pour la création des couleurs, des reliefs, font que chacun trouvera une œuvre qui éveille en lui une sensibilité particulière.

Arlette CHESNEY



"C'est un peu grâce à vous et à l'art de vivre de Gigouzac que j'ai pu peindre toutes ces années."



Merci Arlette !

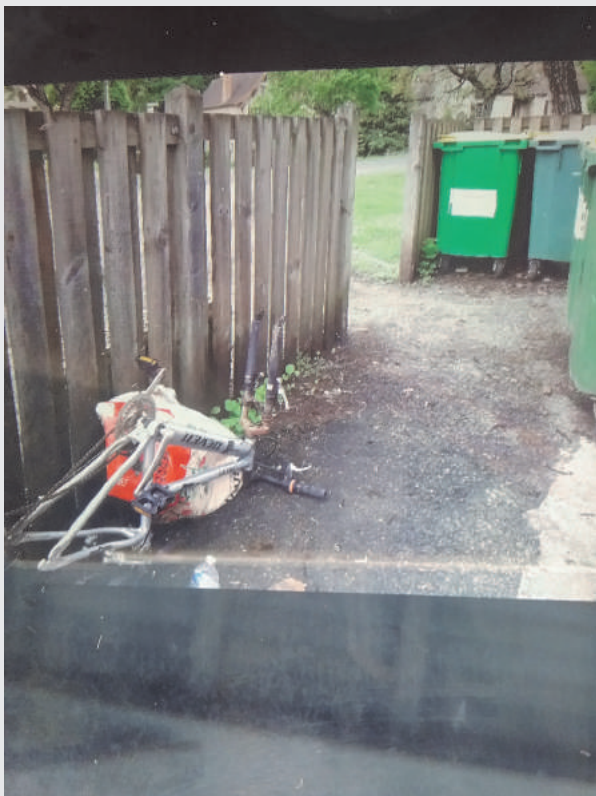
Environnement

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Malgré les conditions météorologiques pas toujours évidentes en hiver comme en été, la municipalité a fait le choix cette année encore de fleurir le village en privilégiant des plantes vivaces et peu demandeuses en eau. Dès l'automne, Jimmy s'est chargé de préparer les futures plantations afin d'avoir un peu de couleur dans nos bacs pour ce printemps et cet été.



DÉPÔTS SAUVAGES : ENCORE & TOUJOURS...



Dans un précédent "Gigou infos", il avait été fait état de quelques incivilités concernant les dépôts sauvages, malheureusement ces événements sont encore constatés sur la commune.

Ni les talus, ni l'espace de stockage des conteneurs de la commune, ni les fossés de bord de route ne doivent être utilisés comme dépôts comme on peut les voir sur ces photos toutes prises sur la commune. Il appartient donc à chacun d'entre nous de se débarrasser de ces encombrants soit en les portant à la déchetterie de Catus ou de St Germain (ferraille et gros encombrants), soit en les détruisant chez soi (déchets verts : tonte, haie, etc.).

Merci à vous



Le coin des Associations



Échanges Bibliothèque et École de Gigouzac : Ateliers lecture et conte

À l'initiative des bénévoles à la bibliothèque de Gigouzac, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont pu bénéficier (deux lundis par mois, de 15h à 16h30) de l'accès aux divers livres de la bibliothèque (romans, bds, documentaires...) ainsi que de la lecture d'un conte, effectuée par Axelle ou Nicole. Les enfants étaient accueillis en groupe de 25 (une classe chaque lundi en alternance), dans la salle des fêtes de Gigouzac. L'espace était arrangé avec des tapis et tissus de couleur où les enfants pouvaient se mettre à l'aise. Les livres étaient choisis en fonction de l'âge des enfants et disposés à leur portée sur les tapis. La première partie de l'atelier consistait à laisser les enfants libres de se déplacer et choisir leurs lectures. Pour la deuxième partie, un groupe se formait autour d'Axelle ou Nicole pour la lecture du conte. Enfin, si le temps le permettait, suivait une petite discussion sur le livre.

Ces ateliers ont été très appréciés des enfants comme des adultes (bénévoles et enseignants) et se sont déroulés de novembre 2022 à fin avril 2023. Le dernier atelier a eu lieu le vendredi 24 avril où les deux classes de l'école étaient réunies et ont présenté diverses lectures et spectacles ! Les enfants avaient préparé également deux posters, dont un sera affiché à la bibliothèque. L'ensemble s'est clôturé par un goûter devant la salle des fêtes, au soleil.

Ces ateliers ont pris malheureusement fin, suite au départ d'Axelle pour une autre région, mais reprendront peut-être à la rentrée scolaire. Les bénévoles de la bibliothèque sont, quant à elles, toujours présentes pour nous accueillir le lundi de 14h à 16h, le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 11h.

Les Estivales de Gigouzac : 20 ans déjà !

Créée le 1er septembre 2003 par Julien Bozoul-Rode et Romuald Molinié, les Estivales fêtent cette année leur 20 ans ! 20 ans, c'est jeune et vieux à la fois. En 20 ans, l'association a travaillé aux côtés, puis a pris le relais du comité des fêtes de Gigouzac. Tout a débuté lors de la fête de 2004 avec une incroyable soirée années 80 qui réunissait le grand orchestre de René Coll en live avec des chanteurs des années 80: Patrick Hernandez, Thierry Pastor et Gérard Blanc. Un succès incroyable ! Les années suivantes, l'association est restée fidèle à ses têtes d'affiche avec Patrick Sébastien, Emile et Images, Jean-Pierre Mader, Boney M, Début de soirée, la Compagnie Créole, François Feldman... Elle a aussi continué à respecter la tradition gigouzacoise des grands orchestres qui ont fait la réputation de notre village : le grand orchestre de René Coll, jusqu'à la mort de ce dernier, Gilles Pelligrini, Tony Bram's, Les Méditerranéens, Jean Ribul, Trait d'Union Perrier... pour ne citer que les plus connus.

Si le bureau a vu passer de nombreux membres, il a aussi perdu deux de ses anciens Présidents, Jallal El-Rhalmani et Cathy Defieux. L'association peut toujours compter sur un socle de fidèles qui sont réunis sur la même volonté : *« Nous essayons tous les deux, trois ans de surprendre notre public, fidèle, et de lui proposer toujours les meilleurs orchestres. Force est de constater qu'ensuite ces orchestres se produisent dans d'autres communes lotoises. Cela nous rend très fier. »*, souligne Cécile Laval, l'actuelle Présidente. A Gigouzac, nous précise-t-elle, nous avons toujours mis un point d'honneur à accueillir les plus grands orchestres de France : aussi cette année, le programme de la fête 2023 est ambitieux :

Vendredi 18 août, le groupe auvergnat Wazoo avec sa célèbre manivelle suivi de DJ Bruno

Samedi 19 août, le grand orchestre Alméras Music Live des Bouches du Rhône nous rejoint

Dimanche 20 août, le traditionnel repas canard préparé par la ferme de Larcher et accompagné en musique par les Sérials Zikeurs.

À l'occasion des 20 ans, les Estivales organisent une grande tombola avec comme gros lot une cave à vin. Les tickets sont disponibles à la vente dès à présent et sur tout le week-end de la fête avec le tirage au sort lors du repas du dimanche soir.

